

**FREY**

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2011**

**FCN**

45 rue des Moissons  
51100 REIMS

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*

100 rue de Courcelles  
75017 PARIS

# **FREY**

1 rue René Cassin - 51430 Bezannes  
Société Anonyme au capital de 17.212.500 euros  
N°Siren : 398 248 591

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2011**

FREY

Exercice clos le 31  
décembre 2011

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

**FREY**

*Exercice clos le 31  
décembre 2011*

▪ **Acquisition de 100% des parts des deux sociétés Chanteloup 01 et**

**Chanteloup 02 :**

**Personnes concernées :** Madame Céline Frey et Madame Chrystelle Proth (membres du conseil de surveillance), Monsieur Antoine Frey (Président du Directoire)

Le Conseil de Surveillance a autorisé en date du 13 juillet 2011 l'acquisition par la société IF CLOS DU CHENE SAS, filiale à 100% de FREY auprès, des sociétés LYXOS FINANCE et FINANCIERE DE CASTIGLIONE, faisant partie du groupe COMPAGNIE FREY, l'intégralité du capital social des sociétés CHANTELOUP 01 et CHANTELOUP 02.

Les actions ont été acquises le 2 août 2011 respectivement pour un montant de 2.148.000 euros et 4.120.000 euros, hors droits.

▪ **Acquisition de 50% des parts de la société Pole Europe**

**Personne concernée :** Monsieur Antoine Frey (Président du Directoire)

Le Conseil de Surveillance a autorisé en date du 20 octobre 2011 l'acquisition par la société FREY auprès de la société HORUS, dont M. Antoine Frey est gérant de 50% du capital social de la société POLE EUROPE.

Les parts sociales ont été acquises moyennant un prix de 500.000 euros hors frais.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Contrat d'assurance "homme-clé" :**

Le Conseil de Surveillance du 15 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat d'assurance "homme-clé" sur la tête de Monsieur Antoine Frey, ès qualité de Président du Directoire, à concurrence de un million d'euros au bénéfice de la société en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie de Monsieur Antoine FREY.

**FREY**

Exercice clos le 31  
décembre 2011

▪ **Avec la société COMPAGNIE FREY :**

- La société a facturé à la COMPAGNIE FREY des salaires et charges pour un montant de 2.157 euros HT.
- La société a supporté sur l'exercice une charge facturée par la COMPAGNIE FREY au titre de la location et de l'entretien du siège social de Cormontreuil pour la période de janvier à mars 2011 de 27.911 euros HT. Cette convention a pris fin avec le transfert de siège social à Bezannes.
- La société a supporté sur l'exercice une charge de location de matériels facturée par la COMPAGNIE FREY pour 4.028 euros HT.
- La société a supporté sur l'exercice une charge facturée par la COMPAGNIE FREY de 20.419 euros HT au titre de frais administratifs et services extérieurs.
- La société a supporté sur l'exercice une charge facturée par la COMPAGNIE FREY de 1.405 euros HT au titre de frais de missions, réceptions et déplacements.
- La COMPAGNIE FREY a accordé une promesse de vente sur 38% des titres de la société PARQUES 10, société possédant des actifs commerciaux à Cormontreuil, à FREY. Cette promesse de vente est assortie d'une avance sur le prix de cession d'un montant de 3.081.973 euros et de la possibilité pour FREY de renoncer à l'exercice de l'option jusqu'au 31 décembre 2012.

*Fait à Paris et Reims, le 12 avril 2012*

***Les commissaires aux comptes***

**GRANT THORNTON**  
MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT  
THORNTON INTERNATIONAL

**FCN**

Laurent Bouby

Alain Fontanesi